

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE  
MRC DE LA MATANIE

PROCES-VERBAL de la séance d'ajournement des membres du conseil municipal de Sainte-Paule, tenue le lundi, neuf mars de l'an deux mille quinze (09/03/2015) à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'Édifice Municipal et à laquelle il y a quorum.

*Sont présents:*

Monsieur Claude Vaillancourt, conseiller, siège #1  
Madame Micheline Lévesque, conseillère, siège #2  
Monsieur Urbain Bérubé, conseiller, siège #3  
Monsieur Alfred D'Amours, conseiller, siège #4  
Monsieur Réginald Lizotte, conseiller, siège #5 (maire-suppléant)

*Est absent :*

Monsieur Pierre Dugré, maire  
Madame Suzanne Vinet, conseillère, siège #6

**Constatation du quorum** sous la présidence du maire-suppléant, Monsieur Réginald Lizotte. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mélissa Levasseur, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal du Québec (articles 152,153 et 156) à tous les membres du conseil lors de l'ouverture de la séance. Madame Suzanne Vinet et Monsieur Pierre Dugré étaient à l'extérieur de la Municipalité lors de la séance.

**Ouverture de la séance**

Monsieur le maire-suppléant procède à l'ouverture de la séance à 19h45. Il remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

**15-03.026 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Claude Vaillancourt que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé. **Adopté à l'unanimité des conseillers.**

**15-03.027 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015**

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal, a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015, ayant en sa possession une copie de celui-ci depuis plus de trois jours, avant la tenue de la présente session, permettant ainsi la dispense de la lecture;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal, déclare en avoir fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Urbain Bérubé;

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015. **Adopté à l'unanimité des conseillers.**

La conseillère Madame Micheline Lévesque se présente au conseil municipal à 19h50.

**15-03.028 Rapport mensuel des dépenses autorisées selon l'article 7.3 du règlement numéro 290-07.**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Urbain Bérubé, que le conseil municipal autorise les dépenses et entérine le paiement des factures apparaissant sur le rapport présenté, par la directrice générale/secrétaire-trésorière, en annexe à la présente résolution, conformément aux dispositions du règlement numéro 290-07, pour des dépenses totalisant 31,117.71\$. **Adopté à l'unanimité des conseillers.**

**15-03.029           Renouvellement annuel 2015 – Centre de mise en valeur des Opérations Dignité**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Alfred D'Amours que le conseil municipal autorise le renouvellement annuel 2015 de la municipalité au Centre de mise en valeur des Opérations Dignité, au montant de 60\$. **Adopté à l'unanimité des conseillers.**

**15-03.029-1       Financement de La Journée de la Résistance/Journée de la Fierté rurale**

CONSIDÉRANT la demande formulée par Monsieur Richard Lemay, chargé de projet, du Centre de mise en valeur des Opérations Dignité, pour une participation financière de 100\$, pour aider au financement de la journée de la résistance de 2015;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Madame Micheline Lévesque;

QUE le conseil municipal autorise la municipalité à verser au Centre de mise en valeur des Opérations Dignité, un montant de 100\$ comme participation financière pour l'organisation de la journée de la résistance de 2015. **Adopté à l'unanimité des conseillers.**

**15-03.030           Contribuable endetté envers la Municipalité de Sainte-Paule**

CONSIDÉRANT QU'il reste un seul contribuable endetté envers la Municipalité, pour les taxes 2014, sans entente de paiement valide;

CONSIDÉRANT QUE le contribuable #9889-75-0397 doit une sommes de 1,353.39\$ en date du 2 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur la fiscalité municipale, le droit de recouvrer un montant visé à la présente section (paiement et remboursement des taxes) se prescrit par trois ans à compter de l'exigibilité de ce montant, soit à partir de la date du dernier versement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce contribuable doit seulement une année de taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Vaillancourt;

QUE le conseil municipal adopte la présente résolution, qui sera déposée au dossier du contribuable #9889-75-0397 et que la directrice générale continue de suivre ce dossier de prêt. **Adopté à l'unanimité des conseillers.**

**15-03.031           Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 25,227\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QUE le vérificateur de la municipalité présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Monsieur Urbain Bérubé;

QUE la municipalité de Sainte-Paule informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. **Adopté à l'unanimité des conseillers.**

**15-03.032           Politique lors d'un décès d'une personne de la municipalité**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la municipalité se dote d'une politique servant à guider la direction générale, pour les gestes à poser lors d'un décès d'une personne reliée à la vie municipale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Alfred D'Amours;

QUE le conseil municipal adopte une politique simple et applicable lors du décès de personnes reliées à la Municipalité de Sainte-Paule, comme suit :

- Décès d'un membre du conseil, d'un employé, ou de leurs conjoints ou enfants :  
Un arrangement floral d'une valeur de 50 \$.
- Décès d'un parent proche (père, mère, frères, sœurs) d'un membre du conseil ou d'un employé :  
Une carte de sympathie de la municipalité.
- Décès d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité :  
Une carte de sympathie de la municipalité.

QUE la résolution # 10-11.191 soit remplacée par celle-ci. **Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**15-03.033**

#### **Avril est le Mois de la jonquille**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Vaillancourt;

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer. **Adopté à l'unanimité des conseillers.**

**15-03.034**

#### **Résolution d'appui pour la Corporation de développement de Ste-Paule**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de Ste-Paule sollicite l'appui du conseil municipal de Sainte-Paule pour le dépôt d'une demande d'aide financière par la Corporation de développement de Ste-Paule, dans le cadre du Pacte rural 2014-2019, volet «Soutien à la vitalité sociale».

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Urbain Bérubé ;

QUE le conseil municipal appui la Corporation de développement de Ste-Paule à déposer au nom de la Corporation de développement de Ste-Paule une demande d'aide financière de 3,000\$ dans le cadre du volet «Soutien à la vitalité sociale» du Pacte rural 2014-2019.

***Adoptée à l'unanimité des conseillers.***

**15-03.035 Résolution d'appui pour la Corporation de développement de Ste-Paule**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de Ste-Paule sollicite l'appui du conseil municipal de Sainte-Paule pour le dépôt d'une demande d'aide financière par la Corporation de développement de Ste-Paule, dans le cadre du Pacte rural 2014-2019;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Alfred D'Amours ;

QUE le conseil municipal appui la Corporation de développement de Ste-Paule à déposer au nom de la Corporation de développement de Ste-Paule une demande d'aide financière de 22,096\$ pour l'étude exploratrice de la mise en place d'une plateforme pour la fabrication de biomasse forestière et démarchage pour faire connaître le projet à l'intérieur de La Matanie dans le cadre du Pacte rural 2014-2019. ***Adoptée à l'unanimité des conseillers.***

**Période de questions**

**15-03.036 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, à 20h10, le conseiller Monsieur Alfred D'Amours lève la séance. ***Adoptée à l'unanimité des conseillers.***

---

Mélissa Levasseur  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

---

Réginald Lizotte  
Maire-suppléant